



## Comité Technique Local

Marseille (13), le 15 janvier 2021

Monsieur le Président du Comité Technique Local (C.T.L.), monsieur le Directeur Régional,

Après le boycott de la première convocation en date du 8 janvier 2021, vous convoquez à nouveau, ce jour, le Comité Technique Local (C.T.L.) de la DRFiP PACA 13. Traditionnellement, ce premier C.T.L. de l'année civile est l'occasion pour la Direction de présenter ses choix de ventilation des suppressions d'emplois décrétées au plan national. Cette année, outre ce point consacré à votre déclinaison du projet de Loi de Finances pour 2021, vous inscrivez à l'ordre du jour d'autres sujets : disparition du Centre de Gestion des Retraites (C.G.R.) de Marseille, poursuite de l'absorption du Centre de Services Partagés (C.S.P.) par le Service Facturier (SFact), suppression du Pôle de Contrôle et d'Expertise (P.C.E.) de Marseille Sadi-Carnot, mise en place d'un pôle départemental Quitus, nouvelle évocation de votre projet de « *Nouveau Réseau de Proximité* » (N.R.P.). Il est révélateur de votre vision des choses que le dossier « emploi » soit ainsi noyé au milieu d'autres points de l'ordre du jour. Révélateur dans le sens où ces suppressions sont banalisées de fait par cet ordre du jour même, et révélateur encore du fait que vous les liez implicitement aux restructurations. Notre propos éludera donc à dessein par la suite le volet « emploi » puisque nous connaissons d'avance votre réponse : « Ce n'est pas nous, nous appliquons, déclinons, nous conformons... ». Vous savez ce que nous pensons de cette façon de voir et du fait que vous articulez toutes vos décisions et projets non pas seulement à vous conformer mais aussi à préparer et faciliter ces politiques destructrices du Service Public. Vous ne serez donc pas surpris de notre opposition à ces décisions unilatérales, tant Solidaires Finances Publiques 13 défend depuis longtemps nos chaînes collectives de travail, nos missions, nos emplois et nos structures. Or, ces décisions sont nuisibles à nos missions, nos emplois et nos structures, au détriment des conditions de travail des agents et du service rendu aux usagers.

Ainsi, la disparition du Centre de Gestion des Retraites (C.G.R.) de Marseille au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ne saurait s'apprécier qu'à la lumière de l'inscription de la DRFiP PACA 13 dans le vaste plan de « *relocalisation* » édicté nationalement sous le terme de « *démétropolisation* ». Cette réorganisation du réseau des C.G.R. s'inscrit dans une perspective de restructuration, préparation à l'externalisation de cette mission vers la sphère sociale. Cette délocalisation entraînera une inévitable perte de technicité et risque de déstabiliser une mission qui verse environ deux millions de pensions. Pour les agents du C.G.R. qui ne voudront pas suivre leur structure à 1.000 km, ils vont rejoindre la grandissante cohorte de ceux à qui vous avez tout promis en matière d'affectation.

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, la DRFiP PACA 13 expérimentera la création d'un Centre de Gestion Financière (C.G.F.) par absorption du Centre de Services Partagés (C.S.P.) par le Service Facturier (SFact) du bloc 3. Cette poursuite de l'expérimentation constitue l'étape supplémentaire de l'intégration de la chaîne de la dépense publique et de la finalisation des services facturiers, en aménageant le principe de séparation ordonnateur / comptable. Cette remise en cause représente une

banalisation de l'utilisation de l'argent public tout autant qu'elle ouvre la porte à une externalisation de ces missions. Le respect de la séparation ordonnateur / comptable, comme la pérennité des missions de la DGFIP, sont donc, là aussi, attaqués. Derrière les « *mutualisations* », « *simplifications* » ou « *modernisation* » se cachent souvent des abandons de tâches, des régressions de la qualité du service public et des dégradations de l'exercice des missions, de la même manière que l'élimination des contrôles dits « *redondants* » aboutit souvent à éliminer tout contrôle... Les fonctions de l'ordonnateur et du comptable doivent demeurer distinctes et indépendantes, l'exécution de la dépense, le recouvrement des recettes ainsi que la tenue de la comptabilité doivent demeurer des fonctions relevant de la DGFIP.

Votre mise en place d'un pôle départemental des quitus relève de la même vision et des mêmes écueils. Il obéit à la même logique : au prétexte de décharger d'une mission les services, au cas particulier les Services des Impôts des Entreprises (S.I.E.), il concentre la charge et développe la dématérialisation de son traitement. Derrière la volonté, louable *a priori*, de spécialiser et professionnaliser cette tâche singulière, la polarisation casse les chaînes de travail et prépare les futures suppressions d'encore et toujours plus d'emplois et de structures à terme. De plus, nous nous étonnons de votre volonté de centraliser la charge départementale à Salon en 2021 alors qu'un pôle national dédié doit voir le jour en 2022 (à Denain, dans le Nord). Une réorganisation qui ne sera effective donc que pour un an. En outre, le protocole prévoit de continuer à accompagner les usagers dans tous les S.I.E. du département ; la diminution de charge pour les autres S.I.E. du département apparaît donc assez fictive. Il s'agit ainsi bien d'un déménagement temporaire et partiel, fictif, inefficace, bref, de façade. Enfin, dernière incohérence, la page 2 du point 5 des documents préparatoires fournis précise qu'« *un emploi sera créé au S.I.E. de Salon afin de couvrir cette charge* » alors que la page 13 du point 6 stipule que « *le S.I.E. de Salon a été préservé de la suppression [...] d'un emploi [...] afin de prendre en charge la mission* ». Par ailleurs, le S.I.E. de Salon, concerné par la mise en place de ce pôle (en attendant un nouveau...), s'acquitte déjà avec difficulté de sa tâche globale avec un seul emploi pour les seuls quitus relevant de sa compétence géographique (844 quitus en 2019) alors que se profile un accroissement de la charge de travail par accroissement à l'ensemble du département de sa compétence géographique (4.751 quitus pour les Bouches-du-Rhône en 2019) : concrètement, arriveront 4.000 quitus supplémentaires au S.I.E. de Salon, déjà fragile, sans apport d'emploi. Si, au cas particulier de la mission de délivrance des quitus, une concentration aurait pu s'entendre techniquement, au moins au niveau départemental, votre manière de procéder et les desseins qui y président nous conduisent pourtant à en être inquiet, loin d'une opposition de principe.

Pudiquement, vous intitulez « *réorganisation* » la suppression du Pôle de Contrôle et d'Expertise (P.C.E.) de Marseille Sadi-Carnot. Là aussi, sous des oripeaux de modernisation, il n'est ici affaire que de concentration des missions et de suppressions de structures et de postes. Les arguments spécieux évoqués dans les documents préparatoires ne sont pas de nature à rassurer les agents et leurs représentants à propos de structures particulièrement menacées. « *Dans un contexte de réduction des effectifs* », « *ces équipes ont vu leurs effectifs diminuer ces dernières années* », « *le départ non remplacé d'agents rend ces structures fragiles* » écrivez-vous, mais à qui incombe cette responsabilité ? En outre, les éléments affichent une projection neutre des emplois mais celle-ci ne tient pas compte de tous les stagiaires affectés sur ces postes. Force est de constater que les choix que vous avez opérés, assumés et ainsi exposés par le Directeur Général, ont conduit à un affaiblissement continu de la mission de contrôle fiscal tout en discréditant les agents qui l'exercent. Toutes les restructurations et concentrations, précédées ou accompagnées de suppressions de postes, n'ont cessé de casser la chaîne du contrôle fiscal. Toutes les mesures prises convergent dans ce sens (loi ESSoC, garantie fiscale, partenariat, durée des contrôles, nouvelles procédures... etc.) et les conséquences sont immédiates sur les résultats de la mission : le nombre de contrôles, les résultats (droits et pénalités) tant pour les professionnels que pour les particuliers sont en chute libre. La

suppression du P.C.E. de Marseille Sadi-Carnot et les suppressions de neuf emplois cette année à la DRFiP PACA 13 dans la sphère du contrôle fiscal illustrent votre volonté d'affaiblir cette mission.

Concernant le « *point N.R.P.* » de ce C.T.L., Solidaires Finances Publiques 13 ne peut qu'être fort sceptique sur votre volonté de dialogue à ce sujet dans la mesure où nos multiples demandes d'ouverture de négociations locales sont restées, à cette heure, lettres mortes et où, dernier exemple en date, les représentants élus du personnel apprennent dans la presse quotidienne régionale le maintien famélique et artificiel, pour huit mois, de la Trésorerie d'Allauch. A nouveau, alors que votre façon de conduire les suppressions des Trésoreries de Miramas et Vitrolles a démontré l'impréparation de ce projet dogmatique, alors qu'il est toujours largement et globalement dénoncé par les agents, les usagers et les élus, Solidaires Finances Publiques 13 vous réclame l'ouverture de vastes négociations sur les implantations futures du réseau de la DRFiP PACA 13 et l'exercice des missions qui lui sont confiées.

Pour conclure, vous ne serez pas surpris de notre décision, en qualité de représentants élus des agents de la DRFiP PACA 13, de quitter cette séance avant son ouverture officielle, et d'ainsi refuser d'y siéger. Ce C.T.L. n'est qu'une chambre d'enregistrement et y participer ne reviendrait qu'à cautionner votre politique de casse de notre Administration publique, technicienne, proche des usagers et adaptée aux besoins et enjeux de notre société républicaine contemporaine. Encore une fois, « *on ne discute pas recettes de cuisine avec un anthropophage* ».